

BUREAU EXECUTIF

PROCES-VERBAL N°12 DU 10 FEVRIER 2009

SAISON 2008/2009

Présents :

Serge DELOUTRE, Président
André GLAIVE, Daniel MINNE, Maurice BOISSEAU (par téléphone)

Assistent :

Olivier SERRE, Jean-Marie SCHMITT, Pierre JEANROT (par téléphone), Patrice MARQUET (sur la partie Beach Volley), Michel COGNE (points 2.1 et 2.2)

Excusés :

Valérie DELOUTRE, Virginie MOINEAU, David QUINTIN

1. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

PV n°10 du Bureau Exécutif du 13 Janvier 2009
PV n°10Bis du Bureau Exécutif du 20 Janvier 2009
PV n°11 du Bureau Exécutif du 27 Janvier 2009

PV n°3 et 4 de la CCSR des 9 et 30 Janvier 2009
PV n°3 et 4 de CCF des 3 et 27 Janvier 2009
PV n°3 de la CCBV du 24 Janvier 2009
PV n°2 de la CCA du 23 Janvier 2009

Le Bureau Exécutif prend connaissance du PV n°2 de la CCD du 6 Février 2009.

Affaires étudiées par la CCD du 6 Février 2009 :

1.1 Coupe de France cadet

Un entraîneur a eu un comportement incorrect à l'encontre des deux arbitres. Suite à la sanction de terrain et l'intéressé bénéficiant d'un sursis, la Commission Centrale de Discipline décide d'une suspension ferme de trois mois dont deux au titre de la révocation du sursis. Par ailleurs, elle décide de lever l'effet suspensif lié à l'éventuel appel de cette sanction.

1.2 Coupe de France junior

Un joueur a fumé dans les vestiaires d'un gymnase à l'issu d'une rencontre de Coupe de France junior. La Commission Centrale de Discipline décide d'une suspension de 3 mois dont un mois avec sursis. Concernant le Président du club, l'entraîneur et le capitaine, elle classe les dossiers sans suite.

Date de rédaction : 18/02/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009
Date de diffusion : 07/04/2009
Auteur : Daniel MINNE

1.3 Rencontre N2M

Un joueur a eu une attitude incorrecte et des propos grossiers envers le corps arbitral. Il a menacé le 1^{er} arbitre à l'issu de la rencontre. La Commission Centrale de Discipline décide d'une suspension de 6 mois dont 3 avec sursis. Concernant le capitaine (déjà sanctionné au titre d'une sanction automatique) et l'entraîneur qui condamne l'attitude de son joueur, la Commission Centrale de Discipline classe les dossiers sans suite.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 Contrat de Philippe BLAIN

La Commission Centrale Financière étudiera la conformité du contrat signé par la FFVB avec Philippe BLAIN sur la base des informations données par Michel COGNE.

2.2 Situation de Michel COGNE

Jacques SHAW et Christian ALBE ont répondu suite à la demande de Michel COGNE de remboursement de frais conformément à la décision du dernier Comité Directeur Fédéral.

La réponse de Gil PELLAN est toujours en attente suite à son engagement lors du Comité Directeur Fédéral.

Le Comité Directeur Fédéral prendra une décision définitive dans cette affaire.

2.3 Courrier de l'ANAVB

L'ANAVB demande à la Fédération que les décisions de la Commission Centrale de Discipline puissent être publiées sans inscription nominative.

Après accord de la CCA, le Bureau Exécutif donne une suite favorable à cette demande sous réserve d'un accord explicite du Bureau Exécutif lors de l'enregistrement de chaque procès verbal de la CCD.

Jean-Marie SCHMITT rappelle que, par convention avec la FFSU, nous devons leur communiquer les sanctions des instances disciplinaires.

2.4 Comité Directeur Fédéral de Montpellier

Les entraîneurs nationaux Indoor présenteront leurs objectifs de la saison 2008/2009 lors du prochain Comité Directeur Fédéral.

Le nouveau Directeur Technique National présentera également ses orientations.

2.5 Site Internet

Une cellule de travail FFVB, LNV, DTN a été créée en vue de la mise en place d'un nouveau site Internet pour la fin du mois de Mai.

Le Bureau Exécutif souhaite qu'une possibilité soit ouverte aux licenciés de recevoir une newsletter de la FFVB en s'inscrivant sur le site.

3. FINANCES - PERSONNELS

3.1 Personnel

3.1.1 Evolution des rémunérations

Dans le cadre de l'évolution de la rémunération des personnels, il est demandé au Trésorier Général et à la Commission Centrale Financière de proposer une enveloppe globale d'augmentation compatible avec le budget fédéral.

La Direction Technique Nationale manque de moyens en secrétariat à certaines périodes de l'année. Cette situation sera étudiée dans le cadre global du budget et de la ligne globale de progression salariale.

3.1.3 Création de postes

Le Bureau Exécutif acte la création d'un poste en contrat à durée déterminée de six mois rattaché aux affaires extérieures en qualité de responsable régie à compter du 1^{er} Avril. En raison du nombre d'événements, il conviendra de rechercher un stagiaire pour la même période.

Le Bureau Exécutif prend acte de la recherche d'un poste de Directeur Administratif et Financier pour une création au 1^{er} Mai. Le secteur financier fera les recommandations d'usage.

3.1.3 Contrat avec le cabinet d'avocats PECHENARD et associés

Le Bureau Exécutif approuve la signature d'un contrat de conseil permanent avec le cabinet d'avocats PECHENARD et associés.

3.1.4 Stagiaires

Le Bureau Exécutif réaffirme la position fédérale pour les stagiaires gratifiés à hauteur de 30% du SMIC sans autre avantage tel que ticket restaurant ou prime transport, quelle que soit la durée du stage.

4. AFFAIRES EXTERIEURES

4.1 Gadgeterie

Un budget de 10 000 € HT sera consacré, sur deux ans (2009/2010 et 2010/2011), à l'acquisition de gadgeterie pour les Equipes de France et la représentation de la Fédération.

5. HAUT-NIVEAU – FORMATION

5.1 Réunion pour le sport professionnel

Le Président et le Vice-Président chargé du Haut-Niveau ne sont pas disponibles pour participer à la réunion organisée par le Ministère. Maurice BOISSEAU prend contact avec Jean-Paul ALORO afin qu'il représente la FFVB et la LNV lors de cette réunion.

6. BEACH VOLLEY

Toutes les Equipes de France de Beach volley sont rattachées au pôle France de Toulouse. Le Ministère nous impose de conserver uniquement les Equipes de France « médaillables » dans les structures France.

Deux paires en senior masculin et deux paires en senior féminine seront sélectionnées et aidées par la FFVB dans ce cadre financièrement et techniquement selon des critères de potentialités ou de valeur confirmée en perspective des Jeux Olympiques (catégorie A) ou des critères de niveau de performance acquise, mais devant être confirmée (catégorie B).

Date de rédaction : 18/02/2009

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009

Date de diffusion : 07/04/2009

Auteur : Daniel MINNE

Une renégociation aura lieu fin 2009, notamment en perspective des Jeux Olympiques de Londres.

Un Directeur des Equipes de France de Beach devrait être choisi prochainement en charge de l'organisation et la coordination de la filière de Haut-Niveau.

Une réunion avec les responsables d'Académies de Beach sera prochainement organisée afin de faire un point sur la politique fédérale en termes de Beach Volley, de formation de cadres et de joueurs et d'élite.

Une obligation d'organisation de compétitions régionales ou interrégionales dans les Ligues Régionales pourrait être intégrée aux contrats d'objectifs avec les ligues.

7. DIVERS

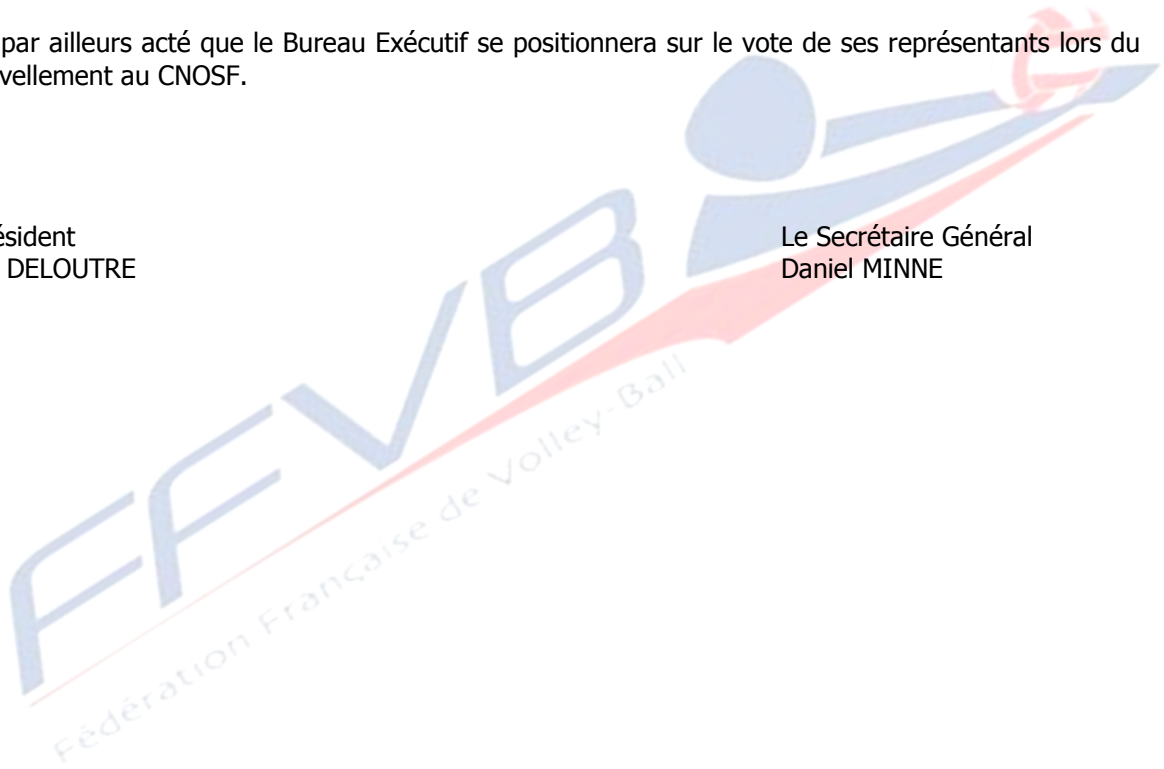
7.1 CNOSF

Pour l'appel à candidature sur la représentation des athlètes de Haut-Niveau du CNOSF, Jean-Marie SCHMITT fera une proposition au Bureau Exécutif.

Il est par ailleurs acté que le Bureau Exécutif se positionnera sur le vote de ses représentants lors du renouvellement au CNOSF.

Le Président
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général
Daniel MINNE



DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion